



PLAN CLIMAT 2030

EUROMÉTROPOLE
DE STRASBOURG

Bilan à mi-parcours
Synthèse

édito

Face aux multiples bouleversements climatiques, l'Eurométropole de Strasbourg fait de la lutte contre le changement climatique sa priorité. Dès 2020, l'Eurométropole déclare l'état d'urgence climatique et réaffirme la nécessaire accélération de la mise en œuvre d'actions concrètes du Plan Climat 2030, en faveur du renforcement de la résilience du territoire. Depuis, l'action climatique et solidaire a été engagée sur tous les fronts.

Le Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET) doit, selon le code de l'environnement, faire l'objet d'un rapport public à mi-parcours. Aussi, outre l'exigence réglementaire qui incombe à l'Eurométropole de Strasbourg, cet exercice est l'occasion d'évaluer l'efficacité de nos politiques publiques pour amplifier la dynamique et poursuivre les efforts déjà engagés.

La mise à jour de notre plan d'action, en cohérence avec les objectifs européens, permet de renforcer les objectifs de l'Eurométropole en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air sont, quant à eux, alignés sur ceux inscrits au futur Plan de Protection de l'Atmosphère. Finalement, les enjeux d'adaptation, de résilience du territoire et de protection de la biodiversité sont abordés par le prisme d'un nouvel axe dédié, traduisant l'importance accordée à ces volets.

Par ailleurs, afin de nous assurer que les politiques que nous menons s'inscrivent pleinement dans la trajectoire définie et dans la durée, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée, dès 2021, dans la démarche de labellisation Territoire Engagé en Transition Écologique de l'ADEME (TETE, anciennement Cit'ergie). Forte d'un label de niveau 4 étoiles sur 5 avec 68 % du potentiel atteint, nous avons réajusté les curseurs, renforcé la gouvernance ainsi que la dynamique de suivi de notre Plan Climat pour viser la 5^e étoile; et parce qu'un projet territorial de transformation écologique ne peut se mener qu'avec l'ensemble des acteurs et forces vives du territoire, l'Eurométropole renforce sa mobilisation, en témoigne notamment la création, en 2023, du temps fort annuel qu'est la Conférence territoriale pour le climat. Le renouvellement de notre engagement dans la démarche au printemps 2024 nous permettra d'objectiver notre progression, de conforter notre ambition et de viser l'activation maximale de tous nos leviers.

La décennie à venir est décisive pour renverser la tendance en matière d'activités carbonées et pour atténuer leurs effets. En responsabilité, l'Eurométropole de Strasbourg, avec l'ensemble de ses communes, s'engage à poursuivre et à intensifier ses actions, au service de la transformation écologique du territoire, des citoyennes et citoyens.



Pia IMBS

Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg



Danielle DAMBACH

Présidente déléguée
Vice-présidente en charge
de la coordination
de la transition écologique

Qu'est-ce qu'un plan climat ?

Le Plan Climat 2030 est la réponse locale aux défis climatiques. Adopté en décembre 2019 et mis à jour en 2024, il décline la feuille de route de l'Eurométropole de Strasbourg avec des objectifs thématiques et un plan d'action dédié. Celui-ci a été construit autour de 5 axes principaux: la qualité de vie, l'adaptation du territoire au changement climatique, la transformation du territoire vers la neutralité carbone, la transition économique et les moyens d'action. Relever le défi climatique vise inévitablement à **réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre** en visant la neutralité carbone au plus tard en 2050 et à **s'adapter aux changements** déjà en place et à ceux à venir en renforçant la résilience du territoire.



L'impact du changement climatique sur le territoire



+2 °C

moyenne 2012-2023 par rapport à la normale 1961-1990

– source Climat-HD, Météo France

Les observations météorologiques de Météo France nous confirment, années après années, la réalité du réchauffement climatique sur le territoire. Les années 2018, 2020 et 2022 présentent les températures moyennes les plus chaudes observées en Alsace depuis 1959. L'année 2022 est la plus chaude de toutes.



14000 habitations exposées à au moins un aléa (coulées d'eaux boueuses, débordement de cours d'eau pour une crue centennale, remontée de nappe)

En fin de siècle, un renforcement du taux de précipitations extrêmes responsables de crues est probable. L'année 2008, par exemple, a été une année de référence sur ce que peut connaître l'Eurométropole de Strasbourg en termes de pluies diluviennes estivales, propices aux inondations. La modélisation de la crue centennale du Rhin projette une augmentation du débit de 10 à 25 % d'ici 2080. Pour une crue centennale, la métropole strasbourgeoise serait significativement impactée.



67 % de la population serait exposée à des îlots de chaleur urbains, atteignant une intensité supérieure à 4 °C lors d'un été caniculaire.

Cependant, cette exposition varie considérablement selon les zones: 15 % des habitant-es des communes de la seconde couronne sont confrontés à ces phénomènes, tandis que ce chiffre s'élève à 80 % pour les habitant-es de Strasbourg et de la première couronne.



Le diagnostic territorial en chiffres



Émissions de gaz à effet de serre

1890
ktCO₂e

en 2022 (PRG 2021)

↘41 %

diminution depuis 1990

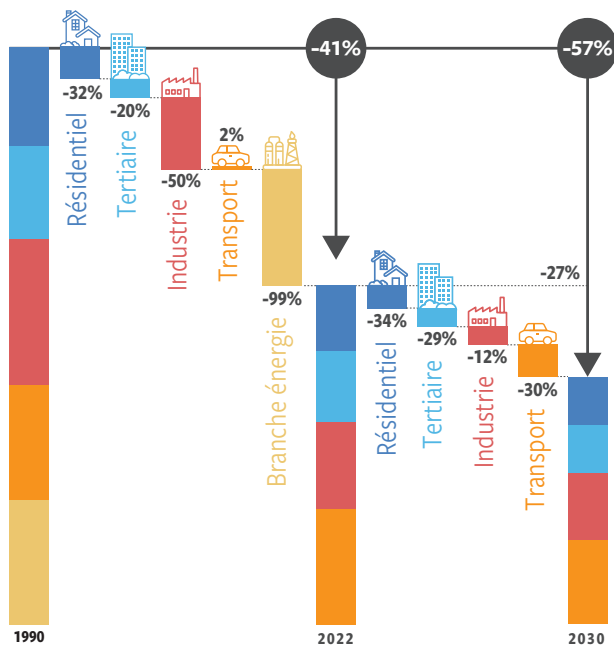


Objectif 2030

-55 %

Évolution sectorielle des émissions de GES

Source ATMO Grand Est – Invent'Air V2024 et scénario prospectif issu du Schéma Directeur des Énergies



Consommation d'énergie

10919
GWh

Consommation d'énergie finale du territoire à climat réel en 2022

↘11 %

diminution depuis 2012

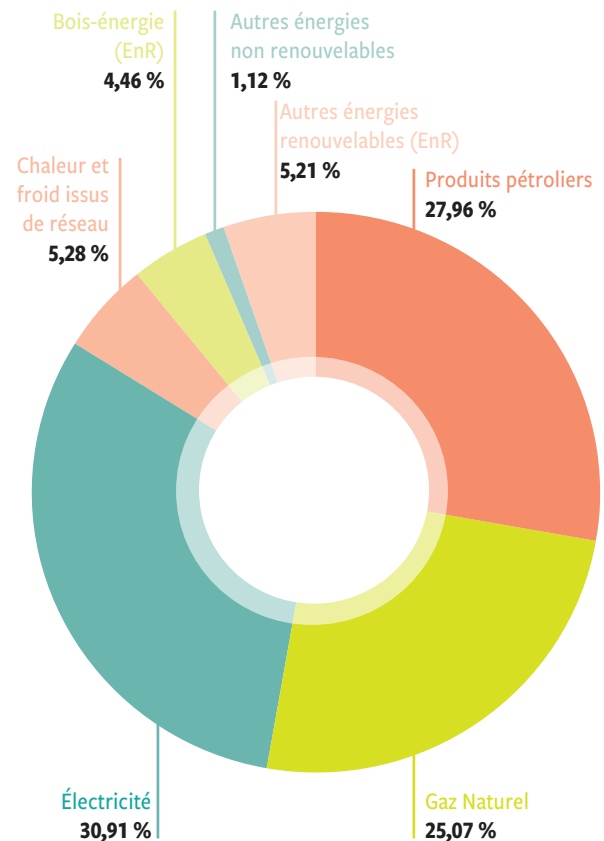


Objectif 2030

-30 %

Répartition de la consommation énergétique finale par vecteur énergétique en 2022

Source ATMO Grand Est – Invent'Air V2024



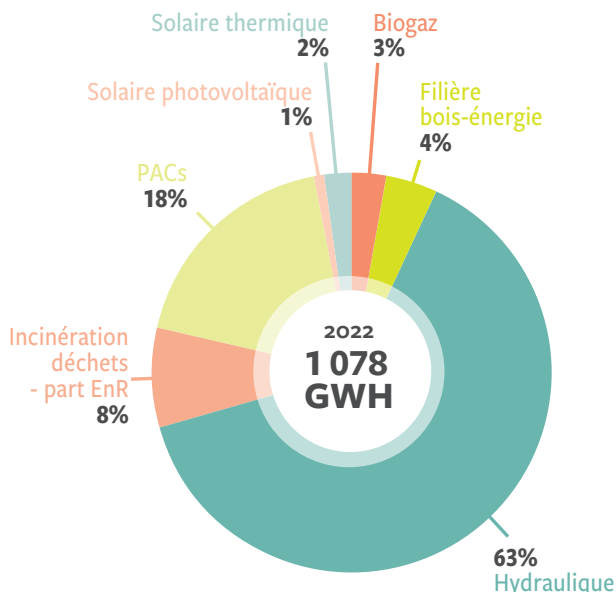
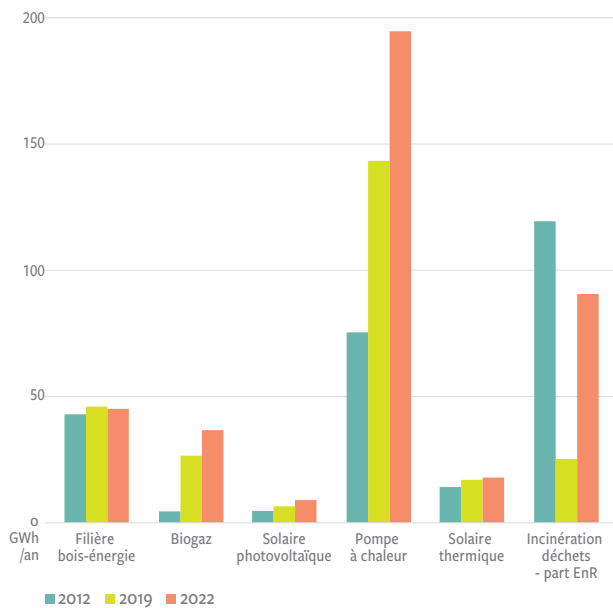


Énergies renouvelables

9,9 %

Part d'énergie renouvelable locale dans la consommation finale

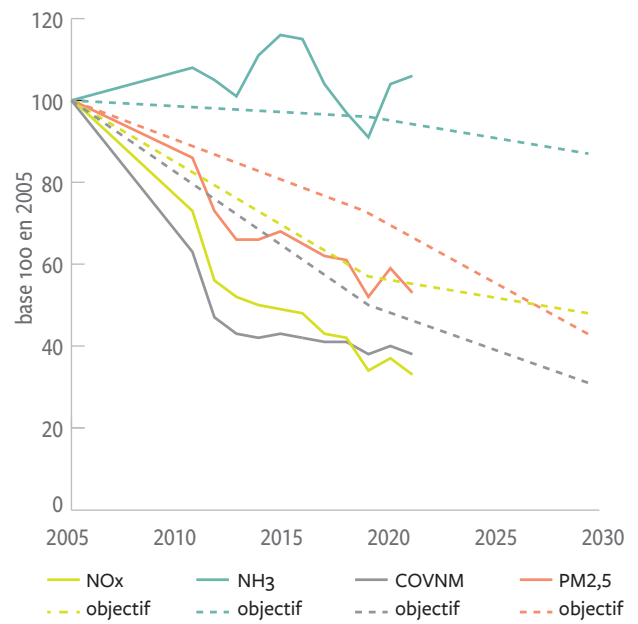
Objectif 2030 **22 %**



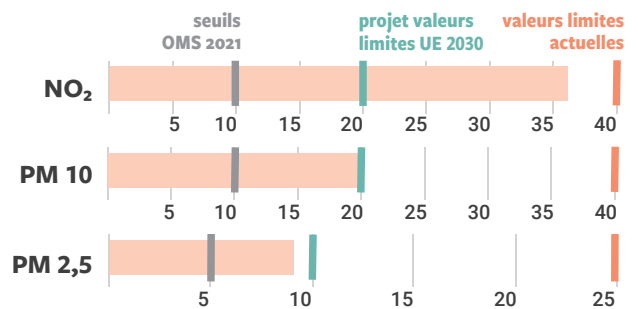
Qualité de l'air

Évolution des émissions des polluants atmosphériques et objectifs PREPA

Source: Invent'Air Atmo Grand Est V2024



Concentration maximale annuelle observée sur les stations fixes en 2023



Objectif: respecter les futures valeurs réglementaires européennes en 2030 et tendre vers les lignes directrices 2021 de l'OMS à horizon 2035

La stratégie

Bilan à mi-parcours

Le Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET) doit, selon le code de l'environnement, faire l'objet d'un rapport public à mi-parcours. Outre l'exigence réglementaire qui incombe à l'Eurométropole de Strasbourg, cet exercice est l'occasion d'évaluer l'efficacité de nos politiques publiques pour amplifier la dynamique et poursuivre les efforts déjà engagés.

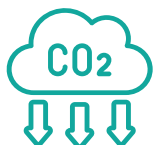
Objectifs rehaussés

En cohérence avec les objectifs fixés au niveau européen, le bilan est l'occasion de renforcer les objectifs de l'Eurométropole en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec le passage d'un objectif de -40 % en 2030 à -55 % en 2030 (réf. 1990). Les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air sont, quant à eux, alignés sur ceux inscrits au futur Plan de Protection de l'Atmosphère porté par l'État.

Objectifs 2030



Respecter les futures valeurs réglementaires européennes en 2030 et tendre vers les lignes directrices 2021 de l'OMS à horizon 2035 pour la qualité de l'air



Réduire de 55 % les émissions de GES d'ici à 2030 (réf. 1990) et viser la neutralité carbone en 2050



Renforcer l'adaptation du territoire



Réduire de 30 % les consommations énergétiques finales (réf. 2012)



Atteindre 40 % d'EnR&R dans la consommation finale d'énergie et 100 % d'ici à 2050



Limiter la part modale voiture à 30 %, atteindre 16 % pour le vélo, 37 % pour la marche à pied et 17 % pour les transports en commun



Rénover en BBC compatible 8000 logements par an dont la moitié occupée par des ménages modestes



Baisser les consommations du tertiaire de plus de 40 % (réf. 2012)



Réduire de 20 % les prélèvements d'eau



Réduire de moitié le tonnage de sa poubelle bleue (réf. 2010)

Un nouvel axe dédié à la résilience

Par ailleurs, les enjeux d'adaptation, de résilience du territoire et de protection de la biodiversité sont abordés par le prisme d'un nouvel axe dédié, traduisant l'importance accordée à ces volets qui s'inscrit dans une dynamique européenne.



Le plan d'action

axe 1

Un territoire qui allie bien-être et qualité de vie

Cet axe regroupe une bonne qualité de l'air pour tous, des mobilités durables et apaisées, un urbanisme innovant.

axe 2

Un territoire résilient et adapté au changement climatique

Cet axe regroupe les réponses aux vulnérabilités du territoire (épisodes de chaleur, pluies intenses...) et les solutions fondées sur la nature pour renforcer la résilience du territoire.

axe 3

Un territoire «100 % renouvelables» et neutre en carbone

Cet axe regroupe les stratégies énergétiques tout comme le volet sobriété énergétique ainsi que la production locale d'énergies renouvelables.

axe 4

Un territoire solidaire en transition économique

Cet axe regroupe la consommation, les déchets et une économie innovante, circulaire, solidaire.

axe 5

Un territoire qui se donne les moyens d'agir

Cet axe regroupe la mobilisation des acteurs, les financements et le suivi de la dynamique territoriale.



axe 1

Un territoire qui allie bien-être et qualité de vie

L'Eurométropole a engagé des actions structurantes avec des moyens renforcés afin d'œuvrer pour un territoire garant d'une bonne qualité de l'air pour toutes et tous, tourné vers les mobilités durables et apaisées. Il s'agit d'un territoire qui s'appuie sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire pour répondre aux attentes de plus en plus fortes des citoyen·nes en matière d'environnement, de santé et de bien-être.



Objectif 1
Améliorer la qualité de l'air pour tous·tes

Principales actions mises en œuvre

Mise en place de la Zone à Faibles Émissions-mobilité

50 M€ d'aides

1300 ménages bénéficiaires depuis janvier 2023

3075 €: montant moyen d'aide pour changer de véhicule en 2023

Crit'Air 5 interdit en 2023

Crit'Air 4 interdit en 2024

Poursuite et renforcement du programme Fonds Air bois

Jusqu'à 1800 € d'aide pour le renouvellement de son ancien appareil de chauffage au bois

197 primes air bois versées à fin 2023

Contribution à l'élaboration du 3^e Plan de protection de l'atmosphère, porté par l'État

50 % des actions pilotées par la Ville et l'Eurométropole



Objectif 2
Favoriser les mobilités durables

Principales actions mises en œuvre

Mise en place du Réseau Express Métropolitain Européen (REME)

+ 679 TER supplémentaires par semaine en 2024

Extension du réseau de transport en commun et mise en place du réseau CTS gratuit pour les mineurs depuis 2021

2025: mise en service du tram Ouest

2027: mise en service du tram Nord

71 000 abonnements gratuits en 2022 pour les mineurs

500 Millions d'€ d'investissement

Déploiement de bornes de recharge électriques

450 bornes de recharge en 2023

Mise en place du Plan Vélo

80 km d'aménagements cyclables créés depuis 2020



Objectif 3
Faire de l'urbanisme un levier du territoire durable

Principales actions mises en œuvre

Pilotage du Deuxième programme de renouvellement urbain

1 milliard d'euros

11 % de la population de l'agglomération concernée

Adoption de la modification 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour faire de l'urbanisme un levier de résilience

639 ha de surfaces d'espaces plantés à conserver ou à créer inscrits dans le PLU

Réaménagement des ESPaces EXTérieurs dans les grands ensembles

3 espaces extérieurs d'habitat social réaménagés et végétalisés

axe 2

Un territoire résilient qui place l'environnement au cœur de sa stratégie d'adaptation

La politique d'adaptation au changement climatique doit d'une part faire face aux aléas et d'autre part, intégrer les évolutions climatiques dans l'ensemble des politiques déployées. Par la création d'un axe dédié, l'Eurométropole souhaite renforcer sa stratégie d'adaptation avec la volonté d'assurer une adaptation 'juste' sur le modèle d'une transition juste.



Objectif 1

Améliorer et diffuser les connaissances sur l'évolution du climat et les risques associés

Principale action mise en œuvre

Engagement dans le programme « Territoire adapté à +4 °C » du CEREMA



Objectif 2

S'adapter aux événements pluvieux grâce à une gestion durable de l'eau

Principale action mise en œuvre

Adoption d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité aux inondations et aux coulées d'eaux boueuses

14 000 habitations et 4 000 entreprises exposées
1 000 diagnostics individuels d'habitations d'ici 2035



Objectif 3

S'adapter à la chaleur et renforcer la place du végétal et de l'eau

Principales actions mises en œuvre

Déploiement des solutions fondées sur la nature: végétalisation des espaces publics et privés

3 km d'arbres d'alignements inscrits au PLU

4 millions d'euros pour végétaliser le patrimoine des bailleurs sociaux entre 2022 et 2027

Étude et caractérisation des îlots de chaleur urbains



Objectif 4

Protéger et préserver la ressource en eau

Principales actions mises en œuvre

Déploiement de la stratégie de préservation de la ressource en eau

Expérimentation d'un filet récupérateur de macrodéchets sur un exutoire pluvial depuis 2023

Déploiement d'un système de rémunération de services écosystémiques rendus par l'agriculture

30 agriculteurs engagés en 2022

3 400 ha engagés

Déploiement du contrat de territoire eau et climat avec l'Agence de l'eau

32 millions d'€ sur 2021-2024



Objectif 5

Préserver et reconquérir la biodiversité

Principales actions mises en œuvre

Mise à jour de la Charte « Tous unis pour plus de biodiversité » en 2022

90 signataires en 2023

Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) en 2024

33 cartes communales éditées

92 espèces faunistiques découvertes ou redécouvertes sur le territoire

axe 3

Un territoire

« 100 %

renouvelables »

et neutre en carbone

Réussir la transition énergétique du territoire c'est agir de front sur les actions d'efficacité, de sobriété énergétique, de production locale des énergies renouvelables et de récupération, pour sortir définitivement des énergies fossiles impactant le climat, dégradant la qualité de l'air et fragilisant le territoire par sa dépendance.

Suite aux séismes provoqués par le site de géothermie profonde en 2021, la collectivité s'est engagée en février 2022 dans la révision de son Schéma Directeur des Énergies (SDE) menée en lien avec le conseil de développement pour adapter le mix énergétique. Une instance partenariale de suivi a été installée (Conseil territorial de la transition énergétique).



Objectif 1

Établir des stratégies pour un territoire 100 % ENR et neutre en carbone

Principales actions mises en œuvre

Révision du Schéma Directeur des Énergies: 100 % d'énergies renouvelables et de récupération.

Mise à jour du plan d'action du PCAET en 2024



Objectif 2

Maîtriser les consommations du secteur résidentiel et lutter contre la précarité énergétique

Principales actions mises en œuvre

Mise en place du guichet France Renov'

2017 conseils en rénovation énergétique en 2023

Adoption d'un nouveau dispositif d'aide à la rénovation du parc privé mutualisé avec la Région Grand Est début 2024

2386 rénovations énergétiques dans le parc privé en 2023
objectif: 6000/an

Engagement dans le programme Territoires Zéro Exclusion Énergétique

6 territoires d'expérimentation



Objectif 3

Accompagner la décarbonation et les performances environnementales de l'industrie

Principales actions mises en œuvre

Création de la SEM Calorie Kehl - Strasbourg

7000 foyers raccordés en 2027

20 kt de CO₂ évités



Objectif 4

Maîtriser les consommations dans le tertiaire

Principales actions mises en œuvre

Mise en place d'une stratégie de rénovation du parc bâti de la collectivité

Mise en place d'un plan de sobriété sur le parc bâti de la collectivité

-12 % de consommations d'énergie entre l'hiver 2022 et printemps 2023



Objectif 5

Déployer massivement les énergies renouvelables et de récupération

Principales actions mises en œuvre

Adoption d'une stratégie solaire

Création d'une société de solarisation du parc bâti public en 2024



axe 4

Un territoire solidaire en transition écologique et économique

La transition écologique ne doit pas signifier plus de contraintes, mais au contraire, plus d'innovation, plus d'engagement, plus de solidarité et plus d'échanges. Le Plan Climat est l'occasion d'aborder les modes de consommation responsable, d'appréhender la question de l'économie circulaire et des déchets et d'engager une mutation vers une économie responsable, innovante et solidaire. Derrière toute action, un leitmotiv: ne laisser personne en dehors du chemin de la transition écologique. C'est via le prisme de la solidarité que s'envisagent les mutations.



Objectif 1
Engager une mutation vers une économie responsable, innovante et solidaire

Principales actions mises en œuvre

Pilotage du Projet Alimentaire Territorial

1,30 M€ pour des projets territoriaux
12 partenariats

Accompagnement des entreprises avec START RSE

+ de 100 acteurs accompagnés



Objectif 2
Développer l'économie circulaire: réduire les déchets ménagers et assimilés

Principales actions mises en œuvre

Mise en place de la gestion des déchets alimentaires de proximité

900 bornes installées fin 2023
200 000 habitant-es concerné-es fin 2023
38 sites de compostage

Engagement pour la filière de réemploi et la filière bâtiment

-24 % d'ordures ménagères résiduelles entre 2010 et 2023
2379 tonnes de textiles et chaussures recyclés en 2022
120000€ de soutiens aux projets zéro gaspillage



Objectif 3
Développer l'économie circulaire: mobiliser les acteurs économiques

Principale action mise en œuvre

Adoption d'une nouvelle Feuille de Route Économie Circulaire (FREC) en 2024

3 démarches d'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) sur le territoire



axe 5

Un territoire qui se donne les moyens d'agir

Le cinquième axe 'support' permet de concrétiser la réalisation des quatre premiers. Il s'intéresse à la mobilisation des acteurs, à l'exemplarité de la collectivité, à l'accompagnement des changements. De même, la question des finances est un enjeu crucial: financements publics, investisseurs locaux ou externes sont autant de questions à aborder dans la mise en œuvre du Plan Climat. Enfin, il s'agit de construire un dispositif qui permette au plus grand nombre d'acteurs de trouver une place dans la dynamique territoriale et de prendre part aux décisions nécessaires.

 **Objectif 1**
Mobiliser tous les acteurs du territoire

Principales actions mises en œuvre

Création de l'Agence du Climat

2836 conseils en mobilité décarbonée en 2023

1935 contacts pour la rénovation énergétique

24 salarié·es au sein de l'Agence du Climat, le guichet des solutions fin 2023

Coconstruction du PACTE « Penser Aménager Construire en Transition Écologique »


160 signataires

Coconstruction du Pacte pour une économie locale durable

200 signataires

Travail partenarial avec les communes



 **Objectif 2**
Mettre en place une ingénierie financière permettant l'atteinte des objectifs air climat énergie

Principales actions mises en œuvre

Évaluation des budgets sous le prisme du climat et des Objectifs Développement Durable (ODD)

30 % d'investissement favorable au climat
(Budget Primitif 2024)

Mise en place d'un guichet Carbone territorial en 2024

Engagement dans plusieurs projets européens

 **Objectif 3**
Piloter, suivre et évaluer le plan climat

Principales actions mises en œuvre

Suivi du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre des collectivités (BEGES)

Engagement dans le PTRTE – pacte territorial de réussite pour la transition écologique

1200 opérations inscrites sur la période 2022-2026

2 milliards d'euros d'investissement

La démarche « Territoire engagé pour la Transition Écologique »

Depuis 2019, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg sont engagées dans ce programme national, porté par l'Agence de la Transition écologique et destiné à soutenir les collectivités qui mettent en œuvre une politique de transition écologique ambitieuse.



La dynamique sur les sujets Climat-Air-Energie a été mesurée sur la période 2021-2024. Le score est en hausse de 68 % à 78,4 %, soit 10 points en seulement 3 ans.

68 % en 2021 | **78,4 %** en 2024 | **+10 %** en 3 ans

Cet engagement est reconnu par leur progression dans le **label national « Territoire Engagé en Transition Écologique »**, qui est passé de 4 étoiles à 5 étoiles entre 2021 et 2024.

Évolution des scores sur le volet Climat Air Énergie

Planification territoriale



Patrimoine de la collectivité



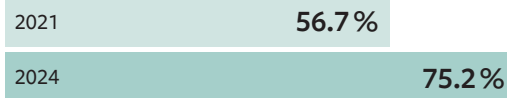
Appro. énergie, eau, assainissement



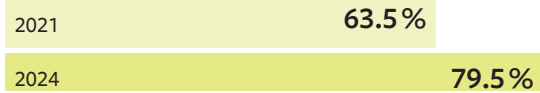
Mobilité



Organisation interne



Coopération, communication



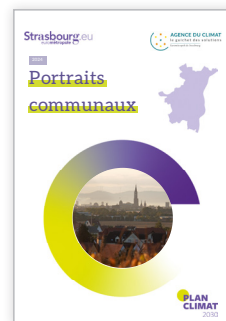
Pour aller plus loin



Le bilan à mi-parcours du **Plan Climat 2030** adopté en mars 2024 est l'occasion d'évaluer la politique engagée. Il intègre un bilan du territoire, un point d'avancement du plan d'action et des dynamiques impulsées.



Le **plan d'action 2019 du PCAET** est actualisé, pour refléter l'évolution de l'ambition politique et pour intégrer des actions engagées depuis 2019 ainsi que de nouveaux projets liés au programme de mandat. La nouvelle structuration du plan d'actions est ainsi composée de 5 axes déclinés en 19 objectifs et 135 fiches.



À l'occasion du bilan à mi-parcours, des **portraits des 33 communes** ont été établis. Fiches synthétiques réalisées en partenariat avec l'agence du climat, elles illustrent les données clés ainsi que l'engagement des communes au service de la transformation écologique.



De plus les indicateurs clés en matière de transformation écologique du territoire sont désormais publiés sur le **baromètre de la transformation écologique**.



